



Assemblée Générale du mercredi 22 juin 2011, à 21 heures Lille Grand Palais

L'Assemblée Générale rassemble 110 adhérents ; 98 pouvoirs ont été régulièrement confiés à des personnes présentes.

Pascal Wagner, Président, déclare l'Assemblée ouverte et remercie les participants présents. Maïté Vanmarque, secrétaire générale, expose le déroulé de l'Assemblée générale.

Le bureau national se présente, et accueille Mme Elisabeth Gayon, présidente de l'ADBS, pour une présentation du projet de réseau social conjoint ABF/ADBS.

1. Information sur le projet de réseau social ABF/ADBS

Mme Gayon dresse l'historique du projet, souligne la volonté partagée par l'ADBS et l'ABF de créer ce réseau social, et rappelle la nomination de chargés de projets au sein de chaque association : Olivier Roumieux pour l'ADBS, et David Cilia pour l'ABF, soutenu par le groupe des Hybrides.

Elle expose ensuite la logique de l'ADBS - il s'agit d'un projet structurant qui servira d'appui à une réorganisation profonde, à une rénovation stratégique, de l'association – et les difficultés rencontrées – l'enveloppe définie initialement apparaît insuffisante, il faut donc réétudier la faisabilité du projet.

Le calendrier est le suivant : Elisabeth Gayon et Pascal Wagner se réuniront fin septembre pour amender le cahier des charges et choisir le prestataire, l'objectif étant de lancer le réseau en 2012.

2. Intervention du commissaire aux comptes

Maître Vergnes, commissaire aux comptes, étant contraint pas le temps, l'ordre du jour est modifié en conséquence.

Maître Vergnes présente le rapport sur les comptes pour l'année civile 2010, après avoir rappelé que le bilan de l'ABF est issu de l'agrégation du compte national et des comptes des groupes régionaux.

Maître Vergnes précise que les comptes présentés sont établis conformément aux principes du plan comptable français, sur la base des pièces comptables et des informations obtenues auprès de tiers.

Il certifie que les comptes présentés (bilan, compte de résultat, annexes) sont réguliers et sincères : ils offrent une vision fiable et objective de la situation financière et patrimoniale de l'ABF.

Maître Vergnes ajoute qu'aucune nouvelle convention n'a été signée au titre de 2010. La seule convention existante est ancienne, et est celle qui poursuit les liens entre l'ABF et l'ABIS.

3. Rapport d'activités 2010

Le Président, Pascal Wagner, présente le rapport d'activités 2010, et souligne la mise en place du nouveau bureau.

Il fait une lecture synthétique et commentée du rapport présenté dans la note d'information.

La parole est donnée à la salle.

Marie-Pascale Bonnal, de la BDP de la Creuse, s'interroge sur la présence de deux chiffres différents quant aux adhérents. Réponse lui est faite.

Elle demande ensuite si le président de l'ABF peut être représenté dans un Conseil d'administration du CNL et évoque les aides aux bibliothèques.

Dominique Arot, doyen de l'Inspection Générale des Bibliothèques et ancien président de l'ABF, prend la parole et se défend d'avoir été consulté par le CNL sur le sujet, puisque les décisions avaient déjà été prises.

Pascal Wagner rappelle que le président du CNL est nommé directement par le Président de la République, et non plus par le Ministère de la Culture et de la Communication (même si le MCC exerce une tutelle sur le CNL).

La question des aides aux bibliothèques a été reposée dans un récent CA du CNL : faut-il rétablir le caractère d'automaticité de ces aides, comme avant ?

Pascal Wagner a évoqué l'idée d'aides plus collectives, et donné l'exemple d'une campagne de promotion nationale des bibliothèques. La question reste en chantier.

Christophe Pavlidès, directeur de Médiadix, remercie l'ABF pour le soutien prodigué dans les difficultés rencontrées par les Centres de Formation aux Carrières des Bibliothèques, qui voient leur mode de financement changer.

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité des votants

4. Rapport financier 2010

Martine Itier-Coeur, trésorière, présente le bilan financier 2010, d'après la note d'information précédemment diffusée.

Elle souligne une légère baisse des adhésions, et appelle à réinventer l'ABF afin d'attirer les jeunes professionnels. Toutes les idées sont les bienvenues !

Elle déplore que les subventions aient baissé. En revanche, les congrès fonctionnent bien.

Elle informe l'assemblée que certains sites de formation n'ont pas ouvert leurs portes en 2010.

Des fiches-projets ont été mises en place au niveau des groupes régionaux, afin de dresser un budget prévisionnel détaillé pour les actions en région. Ce dispositif devra être étendu aux commissions et groupes de travail.

Par ailleurs, des critères de prise en charge des boursiers aux congrès devront être mis en place.

La parole est donnée à la salle.

Anne Dujol, de l'Université d'Aix-Marseille s'interroge : les charges ont augmenté en 2010, notamment salariales (embauche du webmestre, meilleure rémunération des enseignants des sites de formation d'auxiliaire de bibliothèques), mais le bilan reste excédentaire : pourquoi ?

Danielle Chantereau, déléguée générale de l'ABF, précise que le bilan est excédentaire parce que les produits sont supérieurs aux charges. Il y a eu des charges supplémentaires, mais aussi des produits supplémentaires (formations à l'étranger, etc.)

Le rapport financier 2010 est adopté à l'unanimité des votants moins 10 abstentions.

5. Rapport ABIS 2010 :

La parole est donnée à Jean Mallet, président de l'ABIS, pour le rapport de l'année écoulée. Celui-ci souligne que le rapport est le résultat d'un travail conséquent de Danielle Chantereau au quotidien.

Il fait une lecture détaillée du rapport rédigé pour la note d'information.

Vente de valeurs mobilières pour régler des dettes provisoirement (Ortech devait de l'argent à l'ABIS, et l'ABIS devait de l'argent à l'ABF)

Le rapport de l'ABIS est adopté à l'unanimité des votants.

6. Rapport d'orientation 2011 :

Dominique Lahary, vice-président, présente le rapport d'orientation 2011, sur la base de la note d'information.

Le rapport d'orientation 2011 reprend essentiellement le rapport d'orientation 2010, qui était un rapport de mandat. Certes, le rapport 2011 a été modifié, mais les grandes idées restent.

Nous sommes dans une période de mutation, entre révolution numérique, bibliothèque comme lieu collectif, etc. et le métier de bibliothécaire est en plein bouleversement.

Le Bureau national prend le parti du mouvement plutôt que de la position conservatrice.

C'est une période importante, pendant laquelle il nous faut être présent, notamment dans l'esprit des collectivités.

Dominique Lahary souligne le frémissement d'une remontée des adhésions (100 adhérents de plus que l'an dernier à la même date), et surtout le vrai défi du renouvellement des adhérents et des instances. Il faut affirmer le rôle des bibliothèques, par exemple à travers une campagne de promotion, une présence de l'ABF au sein des instances officielles.

Il évoque la rénovation du site Internet. David Cilia, webmestre, a travaillé sur une refonte du site, et sur la construction du réseau social. Dominique Lahary incite les adhérents à utiliser les blogs avant le lancement du réseau social : il faut débattre !

La plate-forme statutaire est alimentée par Matthieu Rochelle, secrétaire adjoint. L'ABF répond aux questions des collègues, rencontre les partenaires, rédige des communiqués. Une veille est faite sur les modifications institutionnelles dont la réforme territoriale. Dominique Lahary souligne à ce propos que tout segment de politique publique qui n'est pas dans le débat sera laissé sur le côté de la route, et qu'il faut donc se positionner.

Enfin, il rappelle la création de la page Facebook de l'ABF, qui n'a pas encore pris tout son essor, mais qui compte déjà 500 « amis ».

La parole est donnée à la salle.

Anne-Françoise Bonnardel, présidente du groupe ABF Paris, pose la question de la réorganisation du siège de l'ABF.

Dominique Lahary lui répond. Danielle Chantereau, déléguée générale, a annoncé son départ à la retraite pour le 30 juin. Le Bureau national et le Conseil national ont mené une réflexion sur la réorganisation du siège, sur la base d'un document détaillé rédigé par le Bureau national.

L'effectif est constant (6 personnes), mais la répartition des activités est différente. Il y aura un délégué général/Responsable du siège ; un responsable financier ; un secrétaire comptable ; un assistant administratif ; un responsable des publications, un responsable de l'informatique.

Elisabeth Rozelot, membre de la commission Jeunesse, demande quelles actions pourraient être menées pour défendre la gratuité et l'extension des horaires d'ouverture ?

Dominique Lahary précise que ces problématiques se retrouvent avant tout en Territoriale. Il propose de s'emparer d'outils tels que l'étude récente du MOTIF.

Martine Itier-Coeur ajoute le souhait de l'ABF de rencontrer les Directeurs régionaux des affaires culturelles. Dominique Lahary évoque ainsi la création de la FNADAC, avec qui l'ABF prendra contact.

Pascal Wagner évoque l'intervention d'Olivier Ploux, lors du congrès de Tours. Il enjoint de se servir de ressources comme celles-ci pour construire des argumentaires et défendre des positions. Il ajoute qu'il faudrait, dans les journées d'étude notamment, prendre l'habitude de convier des élus. Il termine en rappelant l'appel à projets du ministère de la Culture et de la Communication pour l'extension des horaires d'ouverture en bibliothèques : « 50 heures pour les 50 plus grandes bibliothèques », tout en précisant que le MCC est prêt à aider tout projet bien construit, et pas seulement les grandes bibliothèques.

Christophe Pavlidès, directeur de Mediadix, souligne les convergences actuelles entre bibliothèques territoriales et universitaires. Par exemple, les convergences entre réforme territoriale et LRU.

La position prise par l'ABF au sujet de la situation marseillaise et de l'annulation du congrès prévu sur place en 2012 est évoquée : la parole des bibliothécaires et de l'ABF a-t-elle été relayée ? Il faudrait mettre cela en avant dans un rapport, et relayer auprès d'élus.

Le rapport d'orientation 2011 est adopté à l'unanimité des votants moins 1 abstention.

7. Budget prévisionnel 2011 :

Le budget prévisionnel 2011 est présenté par Martine Itier-Coeur, trésorière, sur la base de la note d'information.

Martine Itier-Coeur fait le point sur des dépenses exceptionnelles : 38 000€ de pénalités suite à l'annulation du congrès de Marseille ; la découverte d'un reliquat de congés à solder pour Philippe Levreaud, responsable des publications, et pour lequel un arrangement a été trouvé, sur la base de 50% récupérés, 50% payés ; les travaux au siège, afin d'apporter de meilleures conditions de travail à l'équipe.

La parole est donnée à la salle.

Mme Bonnardel, présidente du Groupe Paris, demande pourquoi l'enveloppe concernant le réseau social ABDF/ADBS est toujours inscrite au budget prévisionnel si le projet ne voit le jour qu'en 2012.

Martine Itier-Coeur lui répond que le report du projet a été décidé tout récemment, bien après l'élaboration et l'impression de la note d'information. Cette enveloppe servira notamment à financer les primes exceptionnelles d'Oliva de la Panneterie et de Christine Lefèvre conséquemment à leurs nouvelles responsabilités, ainsi que le salaire du secrétaire comptable qui sera recruté en renfort.

Mme Bonnardel évoque un courriel de la trésorière appelant les groupes régionaux à la mesure et à la bonne gestion des comptes, et exprime son souhait de continuer à faire venir des intervenants étrangers lors des journées d'étude.

Pascal Wagner répond qu'il n'a jamais été dit qu'il ne fallait pas faire venir des intervenants contre rémunération, ni d'intervenants étrangers, mais bien d'être vertueux dans notre façon d'appréhender les finances. On ne peut plus considérer l'ABF comme une association riche et destinée à le rester longtemps. Il rappelle la mise en place des fiches-projets, et la possibilité pour les groupes régionaux de solliciter des financements externes.

Une adhérente demande un état de nos « réserves » financières.

Danielle Chantereau, déléguée générale, répond que l'ABF sera contrainte de puiser dans la trésorerie en 2011, et que, par conséquent, l'actif va être diminué.

Elle rappelle que ce qu'on appelle la « réserve » n'est autre que les valeurs mobilières, c'est à dire la trésorerie générale.

Les années précédentes, il y a eu des excédents cumulés, c'est dans ces excédents que l'on va puiser.

Le budget prévisionnel 2011 est voté à l'unanimité des votants.

8. Informations du Bureau national aux adhérents

- Présidence de l'ABIS :

Pascal Wagner annonce que Jean Mallet, actuel président de l'ABIS, a souhaité présenter sa démission. Le Bureau national, appuyé par un vote majoritaire du Conseil national, propose la nomination de Gérard Briand, ancien président de l'ABF, comme nouveau président de l'ABIS.

La parole est donnée à Gérard Briand, qui accepte avec plaisir cette proposition. Il rappelle que c'est l'ABF et son bureau qui ont toute l'autorité politique. L'ABIS est un « exécutant » mais Gérard Briand souhaite avoir la libre parole avec le bureau national. Il compte bien s'investir, et aider autant que possible.

Pascal Wagner rappelle que l'ABIS est une société à actionnaire unique (l'ABF) qui est chargé de prendre en charge celles des activités de l'ABF qui revêtent un caractère industriel et commercial et qui sont donc soumises à la TVA et qui justifient une imposition sur les sociétés.

- Comité d'éthique

Martine Itier-Coeur annonce la création d'un comité d'éthique au sein de l'ABF. Elle rappelle l'historique du projet et ses objectifs. Le comité sera composé de quatre membres : Françoise Danset, Georges Perrin, Gérard Briand, et Michel Melot.

- Communiqués et courriers

Outre le suivi de la plateforme statutaire, Matthieu Rochelle, secrétaire adjoint, fait le point sur les communiqués rédigés ces derniers mois, sur les rencontres avec les partenaires institutionnels et sur les courriers officiels.

Communiqués :

Deux communiqués sur la concomitance des concours de la filière culturelle

Communiqué sur la modification du financement des CRFCB dès 2011

Communiqué de presse sur les impacts de la réforme de la catégorie B des fonctions publiques sur les personnels de bibliothèques

Communiqué sur l'accès limité de nombreux candidats au concours territorial d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Communiqué sur le protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique : en attente.

Projet de communiqué réforme de la catégorie B : complément d'information

Courriers :

Frédéric Mitterrand et Nicolas Georges sur le dispositif de mise à disposition des conservateurs de l'État dans les BMC

Michel Marian sur le changement de financement des CRFCB

Michel Hiriart et François Deluga sur la concomitance des concours

Madame Théophile sur la mise en place d'une commission d'équivalence devant permettre aux élèves Chartistes d'accéder au concours de conservateur de bibliothèque

Philippe Laurent sur l'homogénéisation entre le corps des conservateurs d'État et celui de la fonction publique territoriale : l'ABF demande l'accès au généralat pour les conservateurs territoriaux et la création d'un principalat de manière à permettre la mobilité interfonctions publiques pour les bibliothécaires (et les attachés de conservation) dans les emplois de catégorie A (notamment ceux chargés d'études

documentaires).

Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur les dossiers portés par l'ABF, et plus spécifiquement la commission "Statuts et formation" et sur les blocages qui persistent.

- Haïti

Annick Guinery, trésorière adjointe, fait le point sur les actions menées envers Haïti suite au séisme de 2010. Elle rappelle l'historique, et détaille le projet d'accueil de stagiaires haïtiens en France métropolitaine, liant l'ABF, le réseau des bibliothèques d'Haïti, Bibliothèques Sans Frontières, et la collectivité d'accueil.

9. Réforme du règlement intérieur

Pascal Wagner présente les modifications du règlement intérieur soumis au vote : les procédures des élections ont été clarifiées, certains points ont été reformulés sans modification sur le fond. La modalité de vote en ligne du Conseil national, mis en place récemment, devra être intégrée dans le règlement.

La parole est donnée à la salle.

Mme Bonnardel, du groupe Paris, demande quel est le rapport entre la réforme du règlement et le texte complémentaire sur les retraités ?

Dominique Lahary fait lecture de ce texte et en explique la logique : compte-tenu de la pyramide des âges actuelle, on ne peut pas écarter un risque de gérontocratie dans les instances dirigeantes de l'ABF, à l'heure où nous avons au contraire besoin de rajeunir nos cadres pour affronter les nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés.

Le texte est sur le blog « Les débats des adhérents de l'ABF »

<http://debatsdelabf.wordpress.com/category/votes/reglement-interieur/>

Daniel Le Goff, de la Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges, souligne que l'article 12, qui fait état de l'archivage et de la diffusion des comptes rendus des conseils nationaux et des bureaux nationaux, est judicieux. Qu'en est-il des comptes rendus des conseils d'administration des groupes régionaux ? Seront-ils accessibles aux adhérents des groupes ?

Pascal Wagner répond qu'en effet, il faut intégrer cela.

Dominique Lahary précise que cela pose la question de l'Intranet, c'est-à-dire d'un accès réservé aux adhérents. Cet Intranet était intégré au cahier des charges du site Internet de l'ABF, mais n'a pas été mené à son terme par le prestataire, Intuitiv'arts. En attendant toute évolution, il y a les blogs, à alimenter et/ou à créer.

Mme Bonnal, de la BDP de la Creuse demande qui autorise le président à ester en justice, et si cela apparaît dans les statuts.

Pascal Wagner lui répond que cela figure à l'article 10.

Mme Bonnardel, du groupe Paris, propose de retravailler les statuts pour permettre le « tuilage » et le passage d'une instance à une autre : actuellement, un adhérent ne peut pas enchaîner un mandat au CA d'un groupe régional, un mandat au bureau du groupe, et enfin un mandat au Bureau national.

Pascal Wagner répond que cela devra faire l'objet d'un prochain travail car la modification des statuts est lourde et complexe.

La réforme du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité des votants.

10. Politique éditoriale et de communication ; motion du groupe Midi Pyrénées :

Lecture est faite par Martine Itier-Coeur, trésorière, de la motion du groupe Midi-Pyrénées concernant la mise en ligne de la revue *Bibliothèque(s)*.

La parole est donnée à la salle.

Caroline Rives, membre du comité de rédaction de la revue se dit favorable à la mise en ligne de la revue, car c'est un élément important pour la reconnaissance de cette revue comme revue professionnelle. Elle attire toutefois l'attention sur le modèle économique proposé, et fait référence au *Bulletin des Bibliothèques de France* : le *BBF* est accessible en ligne gratuitement mais il est financé par des fonds publics. La vente du papier ne représente plus rien pour le *BBF* à présent.

Martine Itier-Coeur précise que la motion est présentée par le groupe Midi-Pyrénées pour que le principe de la mise en ligne soit accepté mais sans calendrier précis ni urgent. Le groupe souhaite que soit étudiée la faisabilité de cette idée, sans provoquer de problèmes financiers pour l'ABF. Il faut un collectif qui réfléchisse à la mise en œuvre, au financement, etc. en 2011/2012.

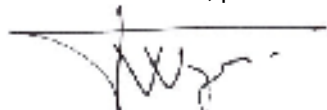
Philippe Levreaud, rédacteur en chef de la revue *Bibliothèque(s)* et responsable des publications de l'ABF précise que vingt années de la revue ont été mises en ligne. Le comité de rédaction et lui-même ont réfléchi à la question de la mise en ligne et émis des propositions : qui la distribuerait ? Dans quel bouquet ? Quid du modèle économique ? Cela représente 86 000 € chaque année.

Christophe Pavlidès, de Médiadix, se dit agréablement surpris par cette motion. Il ajoute que la vente du *BBF* avait baissé avant même la mise en ligne de la revue. Or, cette mise en ligne a considérablement augmenté la visibilité du *BBF* ! La question à se poser est : faut-il mettre en ligne les numéros précédents à l'exception du dernier ou tout numéro dès sa parution ?

Franck Queyraud, président du groupe PACA et animateur du groupe des Hybrides ajoute qu'il faut rendre accessible la revue de l'ABF, mais pas forcément gratuitement. Il cite *Cairn*, ou *Revue.org*. Il en va de même pour les *Médiathèmes* : il faut créer une version "epub" de chaque *Médiathème*. Il conclue en affirmant qu'il y a en effet un modèle à concevoir.

Peu après minuit, Pascal Wagner clôt l'assemblée générale en remerciant les participants.

Pascal WAGNER, président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Wagner', is written below a horizontal line.